

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 mars 2021

N° Délibération	DE_31032021_15
Nombre de conseillers en exercice	52
Nombre de conseillers présents	44
Nombre de conseillers absents	8
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de suffrages exprimés	51

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 31 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LAVAZAN sous la présidence de Nicole COUSTET.

### Etaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS

Bazas : Richard BAMALE, Danielle BARREYRE, Isabelle BERNADET, Jean-Bernard BONNAC, Isabelle DEXPERT, Patrick DUFAU, Marie-Bernadette DULAU, Bernard JOLLYS, Isabelle POINTIS, Julien RIVIERE, Laurent SOULARD

Bernos-Beaulac : Didier LAMBERT, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Didier COURREGELONGUE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : David ATTIMONT

Cours-les-Bains : Jacques LAGARDERE

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Pascal LOSSE

Gans : Jean-Baptiste DOUSSOU

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Lucienne BIES, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Denis ESPAGNET

Lados : Martine FRANCELIN

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Henrique CHANFRANTE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Jacky DARTHAIL

Marimbault : Sébastien TAMAGNAN

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Nicole VIGNE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Michel DARROMAN

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Jean-Marc VAZIA

Sillas : Michel DESQUEYROUX

<b>Absents ou excusés</b>	Amandine BARBERE, Patrick CHAMINADE, Francis DELCROS, Jean-Claude DUPIOL, Jean-Luc GLEYZE, Morgane LE COZE, Alain MICHEL, Marie-Agnès SALOMON
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Pouvoirs de</b>	Amandine BARBERE à Isabelle DEXPERT Patrick CHAMINADE à Françoise DUPIOL-TACH Francis DELCROS à Isabelle BERNADET Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN Jean-Luc GLEYZE à Christine LUQUEDEY Alain MICHEL à Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL Marie-Agnès SALOMON à Jean-Bernard BONNAC
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Secrétaire de séance</b>	Isabelle DEXPERT
-----------------------------	------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

## RAPPORT N°06 – CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°11 DE LAVAZAN DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

**Rapporteur : Serge MOURLANNE**

### Objet de la délibération

#### Classement d'une partie de la voie communale n°11 de Lavazan dans la voirie communautaire

#### Exposé

Monsieur le Vice-président informe le Conseil communautaire que la voie communale n°11 de Pallas à LAVAZAN mesure en totalité 356 m mais que seuls 196 m ont été transférés à la Communauté de communes car le linéaire restant était en mauvais état.

La commune de LAVAZAN a engagé en 2020 des travaux de réfection de la voie, qui est désormais revêtue.

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le Conseil municipal de LAVAZAN a demandé l'intégration des 160 m restants dans la voirie communautaire.

Conformément à la délibération n°DE\_17022020\_05 en date du 17 février 2020 relative à la détermination des attributions de compensation suite à l'adoption du rapport de la CLECT sur les transferts de voies nouvelles à la Communauté de communes, le coût du transfert de charges des nouvelles voies a été fixé à 2 045,19 €/km.

Pour la commune de LAVAZAN, le coût de transfert de charges de cette partie de voie communale sera donc de 327,23 €, portant le montant de l'attribution de compensation à :

$$21\,156.91\ € - 327,23\ € = 20\,829.68\ €$$

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'AUTORISER** le classement des 160 m restants de la VC n°11 de Pallas dans la voirie d'intérêt communautaire ;

- ⇒ **DE VALIDER** que le coût du transfert de charges représente 327,23 € et qu'il viendra en compensation du montant de l'attribution de compensation versée à la commune de LAVIGNAN, soit le montant de 20 829.68 € ;
- ⇒ **DE VALIDER** que la modification du montant de l'attribution de compensation sera effective pour l'année 2021.

Votants :	<b>51</b>
Abstention :	<b>0</b>
Pour :	<b>51</b>
Contre :	<b>0</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1<sup>er</sup> Avril 2021.

La Présidente,  
Nicole COUSTET